

Aquaculture

RNCP38350 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	BTSA — Brevet de technicien supérieur agricole
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21347, 21336
Code(s) ROME	A1404, A1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 6 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CTRE EUROPEEN FORMAT CONTINUE MARITIME	182909028 00017	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE CIBEINS	190100594 00018	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA FRANCOIS RABELAIS	194805149 00011	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA - LYCEE ALPHONSE DEFUMADE	192300309 00015	Former et organiser l'évaluation
LYCEE DE LA MER PAUL BOUSQUET	193415999 00013	Former et organiser l'évaluation
LYCEE PROF DE GUERANDE O GUICHARD	194415501 00015	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'aquaculture est constituée par l'ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en ayant pour objet la production. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, palourdes, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses). D'importants facteurs d'évolutions impactent la production aquacole, en premier lieu le changement climatique et la maîtrise des impacts de la production sur l'environnement. La situation sanitaire des productions constitue aussi un enjeu très important, ainsi que l'alimentation piscicole dans un souci de durabilité. Les nouvelles technologies, les attentes des consommateurs et la prise en compte du bien-être animal font profondément évoluer les pratiques,

ACTIVITÉS VISÉES

L'activité du futur diplômé se déroule généralement au sein d'une structure aquacole dans laquelle il a en charge tout ou partie d'une unité de production. Le technicien supérieur doit donc être en mesure de conduire un processus de production dans le respect de la réglementation en matière de sécurité et de santé, ainsi que de la réglementation environnementale. Dans ce cadre, il gère les approvisionnements, s'assure du bon fonctionnement des matériels et équipements utilisés, coordonne le travail au sein d'une ou plusieurs équipes dont il peut avoir la responsabilité et il maîtrise l'utilisation des outils numériques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées sont :

- Conduite de productions aquacole : obtenir une production dans de bonnes conditions sanitaires, répondant aux critères et aux objectifs fixés, dans le respect des réglementations, de l'environnement et du bien-être animal
- Organisation du travail : Organiser le travail dans le respect des réglementations, en maintenant une communication de qualité au sein de l'organisation pour atteindre les objectifs fixés
- Gestion des moyens de productions aquacoles : Organiser les moyens de production pour atteindre les objectifs dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Pilotage de systèmes de productions aquacoles : Optimiser la conduite d'un système de production en mobilisant les données disponibles pour obtenir les résultats visés et s'adapter à l'évolution du contexte.
- Accompagnement technique : Conseiller des producteurs ou des organisations sur des choix ou opportunités de développement, dans le cadre de la transition agro-écologique.

Blocs de compétences

RNCP38350BC01 — S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

LISTE DE COMPÉTENCES

- Saisir les enjeux de la réalité socio-économique
- Se situer dans des questions de société
- Argumenter un point de vue dans un débat de société

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en œuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un écrit.

RNCP38350BC02 — Construire son projet personnel et professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- S'engager dans un mode de vie actif et solidaire
- S'insérer dans un environnement professionnel
- S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers
- Conduire un projet

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en œuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un oral.

RNCP38350BC03 — Communiquer dans des situations et des contextes variés

LISTE DE COMPÉTENCES

- Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public
- Communiquer en langue étrangère

- Communiquer avec des moyens adaptés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en œuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un oral.

RNCP38350BC04 — Conduire une production aquacole

LISTE DE COMPÉTENCES

- Choisir un processus de production
- Réaliser les travaux de production
- Réguler un processus de production

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en œuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un oral.

RNCP38350BC05 — Organiser le travail

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser l'encadrement de proximité de l'équipe de travail
- Gérer l'organisation de l'activité de production
- Mettre en œuvre la démarche qualité sécurité environnement (QSE) en situation professionnelle
- Organiser les activités de valorisation de la production

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en œuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un oral.

RNCP38350BC06 — Gérer les moyens de productions aquacoles

LISTE DE COMPÉTENCES

- Raisonner l'achat et le stockage des Matières Premières
- Mettre en production les équipements
- Réaliser les opérations de maintenance d'une installation de productions aquacoles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en œuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un oral.

RNCP38350BC07 — Piloter un système de productions aquacoles

LISTE DE COMPÉTENCES

- Evaluer la stratégie du système de production
- Proposer une évolution du système de production

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en œuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un oral.

RNCP38350BC08 — Accompagner les évolutions techniques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Décliner un plan d'action en faveur du changement technique
- Produire des références techniques
- Formuler des conseils

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Pour les établissements mettant en œuvre les modalités de contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Le plan d'évaluation est remis au candidat en début de cycle de formation.

Pour les évaluations sous forme d'épreuves ponctuelle terminale et pour les candidats libres, l'épreuve prend la forme d'un oral.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'aquaculture française est très diversifiée, on peut identifier les principales activités suivantes :

- Les aquacultures marines
- les piscicultures en eau douce
- d'autres espèces peuvent être élevées en eau douce ou en eau de mer dans des systèmes ouverts, ou plus généralement fermés : algoculture, phytoplanctons, zooplanctons

A noter les activités de moindre mesure en France :

- l'aquaponie
- le grossissement de juvéniles d'espèces sauvages
- les productions aquacoles au sein de systèmes culturels complexes

Les activités piscicoles généraient 2660 emplois en 2018, répartis dans différents types d'entreprises:

- des piscicultures d'eau douce (hors étang) généralement des petites entreprises avec 60% de salariés;
- des piscicultures marines, généralement des petites ou moyennes entreprises (26 emplois par entreprise dont 94% de salariés).
- en conchyliculture, généralement des petites entreprises dont 40% de salariés et une forte saisonnalité de l'activité donc des besoins en main d'œuvre.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Dans les différentes entreprises enquêtées, les appellations des emplois occupés par des titulaires du BTSA Aquaculture sont les suivantes:

- Directeur de production
- Responsable de site
- Responsable d'élevage
- Technicien supérieur
- Technicien aquacole

- Technicien algoculture
- Technicien de recherche
- Conseiller technique aquaculture

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	9 626
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	57 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour entrer en formation en voie scolaire ou en apprentissage, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de baccalauréat, de brevet de technicien, diplôme d'accès aux études universitaires ou un autre diplôme ou certification de niveau 4. Les candidats ayant suivi une formation à l'étranger peuvent être admis sous certaines conditions.

Pour entrer en formation en formation professionnelle continue, le candidat peut aussi se présenter après deux années d'activité professionnelle à plein temps.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le président du jury de chaque spécialité est un membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. Il est nommé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture. Il est assisté par des présidents-adjoints nommés par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen. Le jury est composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés sous contrat justifiant sans dérogation possible des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs ou de salariés des professions concernées et de personnalités compétentes.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 322 €
Selon la branche	6 367 € – 7 330 €
Prise en charge	Branches concernées
7 322 €	Valeur par défaut · 207 branches
7 330 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole
6 900 €	CPNE de la conchyliculture
6 783 €	CPNEFP de la branche pêche de loisir et de la protection du milieu aquatique
6 367 €	CPNEFP Mareyage-salaison

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2029
Date de dernière délivrance possible	31/08/2031

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP17215

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa/aqua>

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38350/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	7
Organismes gestionnaires (CFA)	6
Organismes formateurs	7
Régions couvertes	6
Départements couverts	6
Organismes certifiés Qualiopi	7
Sessions	de 09/2025 à 07/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).